

Ministère de la santé et de l'accès aux soins
Ministère des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Ministère du travail et de l'emploi

Arrêté du 13 décembre 2024 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'attaché d'administration de l'Etat au titre de l'année 2025

NOR :

La ministre de la santé et de l'accès aux soins,
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes,
La ministre du travail et de l'emploi

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les taux de promotion au grade d'attaché principal du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal de l'Etat, au titre de l'année 2025, les attachés d'administration de l'Etat dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

Nom usuel	Prénom
SOUQUES	Stéphane
OBERLIN	Severine
SAUGNAC	Cyril
JEANDEL	Florence
DECLERCQ	Magalie
COCHERY	Steven
HERLEMONT	Clarisse
LEJEUNE	Juliette
DESCAMPS	Jean-Michel

Nom usuel	Prénom
DUJARDIN	Estelle
COMBRET	Brigitte
KAUFFMANN	Corinne
ARDIZIO	Christine
OMARI	Malika
COURBEZ	Claudine
DOUMAT-ZUBER	Frédérique
GICQUERE	Béatrice
RENAUX	Olivier
HENRIQUES	Soraya
DOMENECH	Barbara
FRETIER	Marielle
PENA	Julie
NATIVEL	Marie-Nathalie
TOFFOLETTI	Olivier
CABESOS	Sylvie
PEZERAT	Carine
EL MESTIRI	Malika
GERMANY	Valérie
PICARD	Veronique
QUINTIN	Gaëlle
SAID ALI	Mihidhoir
FOLLE	Monia
RENSON D'ALLOIS D'HERCULAI	Fabienne

Soit 79 % de femmes et 21 % d'hommes promus pour 68 % de femmes et 32% d'hommes promouvables.

Article 2

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité et au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 13 décembre 2024

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe de service,
adjointe à la directrice des ressources humaines
Service de pilotage et de la gestion des ressources humaines

Fabienne BOUSSIN

